

MI-PYRÉNÉES
MicroStar
Concorde
au musée



L'ASSOCIATION Ailes anciennes vient d'installer son vingtième avion au musée Aeroscopia à Blagnac (Haute-Garonne). Le MicroStar est un modèle unique, conçu en quatre ans dans les années 1970 par un particulier toulousain, Léo Chagnes, qui dirigeait alors la Star, une entreprise de réparation d'avions. Celui-ci, âgé aujourd'hui de 90 ans, a fait don à l'association de cette œuvre qu'il abritait dans un hangar à Lasbordes (Aude). A l'intérieur du musée consacré à l'histoire de l'aéronautique, l'appareil s'est rangé aux côtés de l'A400M, de la Caravelle et du Concorde. En bois et fibre de verre, ce biturboréacteur à deux places a décollé pour la première fois le 20 juillet 1979 et affiche 231 heures de vol dans la région. « Léo Chagnes y a adapté une propulsion par turbine, aidé par l'entreprise toulousaine Microturbo. Cela modifie beaucoup l'aspect de l'arrière de l'avion », précise Patrick Dabas, vice-président d'Ailes anciennes. Le MicroStar sera présenté officiellement lors des Journées du patrimoine.

FRANCHE-COMTÉ

La triste fin
du petit lynx

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Colère naturiste au Levant



PORQUEROLLES, Port-Cros et le Levant, des trois Îles d'or d'Hyères (Var), la dernière est la plus discrète. A juste titre, puisque 90 % de ses terrains sont militaires. Depuis 1931, les 10 % restants abritent un paradis naturiste, le centre naturiste d'Héliopolis. Mais chaque éden porte en lui sa pomme de discorde. Ici, c'est un arrêté municipal. Publié en 1978, modifié en 2005, il interdit de se promener nu sur la place du village.

Jusqu'à là, la tolérance prévalait. Mais cet été, le policier municipal de l'île a rappelé à l'ordre une vingtaine d'adeptes pour avoir traversé entièrement dévêtus ce lieu hautement fréquenté. « Trop, c'est trop ! s'insurge Paul Bernard, l'un des fondateurs de l'association le Levant naturiste. Nous demandons l'abrogation de cet arrêté qui va à l'encontre des principes fondateurs du Levant : la liberté de vivre nu dans le respect de tous ».

« Pourquoi embêter des gens qui passent nus pour acheter leur pain à la boulangerie ? »

Paul Bernard, cofondateur de l'association le Levant naturiste

Pour la mairie, pas question de changer la réglementation. « Notre refus est justifié par l'impossibilité pour la population non naturiste



Ile du Levant (Var), cette semaine. Les naturistes de l'île du Levant ont manifesté contre un arrêté municipal qui les oblige à s'habiller sur la place du village. Sur la banderole, on peut lire que « les naturistes veulent traverser la place nus ! » (Guy Touvignon.)

d'accéder aux commerces sans se voir imposer la vue de la nudité », leur a répondu un adjoint. Ce qui a poussé une soixantaine de naturistes à manifester cette semaine sur la place en question... habillés de leur seul courroux.

« Nous avons fait un sit-in qui a remporté un franc succès pour qu'on nous foute enfin la paix », confie un Nantais en vacances, militant depuis des années. « Non aux menaces de verbalisation sur la place ! » affichait une manifestante.

L'arrêté contesté stipule que les visiteurs peuvent être nus partout sauf dans les bâtiments publics (mairie annexe, postes), sur le port du Levant et sur la fameuse place. S'y balader dans le plus simple appareil pourrait être assimilé, au regard de la loi, à de l'exhibitionnisme... Il y a deux ans, un homme avait écopé d'une amende de 38 € pour s'être installé entièrement nu sur une terrasse de la place. Furieux, il avait contesté son PV devant le tribunal administratif de Toulon, En vain.

« Que je sache, nous n'empêchons personne de traverser en serviette ou en paréo alors que nous sommes quand même sur un domaine 100 % naturiste. Alors, pourquoi embêter des gens qui passent nus pour aller boire un verre ou acheter leur pain à la boulangerie ? » interroge Paul Bernard. Au Levant, la guerre est relancée entre partisans d'une nudité totale, nudistes modérés et frileux de tout poil.

DIANE ANDRÉSY

Oui a tué le vautour

